



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3317

Comité de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

<b>SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3317 - COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE LYON - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Monsieur Georges KEPENEKIAN a été élu Maire de Lyon par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 juillet 2017. Ce même jour, le Conseil a procédé à l'élection de 21 Adjoints au Maire.

Par arrêté n° 2017/26834 pris en date du 20 juillet 2017, Monsieur le Maire de Lyon a accordé des délégations aux Adjoints et à des Conseillers municipaux.

La Ville de Lyon siège au sein de ses établissements publics communaux et notamment au sein de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon.

- Contexte :

La Caisse des écoles de la Ville de Lyon a pour but d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles primaires et maternelles de l'enseignement public, en portant une attention particulière aux enfants des familles les moins favorisées.

Elle mène des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire au bénéfice des enfants de 2 à 16 ans.

Son intervention se développe au profit des enfants des écoles publiques pour le temps scolaire et pour l'ensemble des enfants lyonnais pour les temps périscolaires et extrascolaires.

Le champ d'action de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon est notamment celui du projet éducatif de Lyon et du contrat enfance pour les enfants de moins de 6 ans.

- Modalités de représentation :

La Caisse des écoles est gérée par un comité, présidé par le Maire de la Ville de Lyon et composé de :

- 2 représentants de l'Inspecteur d'académie,
- 1 représentant du Préfet,
- 3 représentants de membres reconnus issus de la communauté éducative
- 10 représentants de la Ville de Lyon.

A noter qu'il n'est pas possible, en vertu des statuts de l'organisme, de désigner des Conseillers d'arrondissement.

Par délibération n° 2014/16 du 25 avril 2014, le Conseil municipal a désigné Mme Anne BRUGNERA, Mme Nathalie ROLLAND-VANNINI, Mme Sylvie PALOMINO, Mme Blandine REYNAUD, Mme Françoise RIVOIRE, M. Charles-Franck LEVY, Céline FAURIE-

GAUTHIER, Mme Inès de LAVERNEE, Mme Dominique NACHURY, Mme Fabienne LEVY en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir au remplacement de Mme Anne BRUGNERA.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu la délibération de la Ville de Lyon n° 2008/22 du 31 mars 2008 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles du 8 septembre 2005 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/16 en date du 25 avril 2014 ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

### **DELIBERE**

Mme Djida TAZDAIT est désignée en remplacement de Mme Anne BRUGNERA en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Georges KEPENEKIAN